



---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENTS R-2018-007-1 et R-2018-705-6**

**AVIS** est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 13 novembre 2018 :

Règlement R-2018-007-1 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement R-2006-007 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition aux fins de modifier la rémunération des élus municipaux et la disposition relative à l'allocation de transition** », et

Règlement R-2018-705-6 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement 82-705 sur la paix et le bon ordre aux fins de réglementer le cannabis** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 21 novembre 2018.

**SOPHIE VALOIS, Greffière**